

Notre gouvernance



En cultivant le lien interbranche, AKTO anticipe les transformations, agit pour l'emploi et les métiers de demain.

- ✓ mettre en avant les politiques de branches et leurs secteurs d'activités;
- ✓ vulgariser et développer l'approche compétences dans les entreprises à travers l'alternance et les plans de développement des compétences (PDC) et les dispositifs co-financés;
- ✓ proposer une offre de services évolutive et claire, une ingénierie en phase avec la réalité et les besoins des entreprises;
- ✓ développer le lien de proximité avec nos entreprises adhérentes et mettre en valeur nos expertises métier pour mieux anticiper les évolutions;
- ✓ renforcer notre politique de partenariat avec les acteurs emploi-formation;
- ✓ rechercher la symétrie des attentions : promouvoir la qualité de la relation avec nos clients autant que la relation avec nos collaborateurs.

AKTO, la force d'un collectif paritaire et interbranches

Au sein d'AKTO, le paritarisme est une volonté commune d'avancer ensemble et d'apporter des solutions équitables et partagées entre employeurs et salariés. Cela implique une responsabilité collective et le sens de l'engagement.

AKTO est un organisme paritaire constitué d'hommes et de femmes qui représentent de manière égalitaire les salariés et les employeurs. Pour nous, le paritarisme constitue un cadre propice à un dialogue social responsable et transparent.

Un conseil d'administration paritaire

Instance fédératrice et décisionnaire, le Conseil d'administration d'AKTO est composé des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés. Le conseil d'administration définit les orientations stratégiques d'AKTO, adopte le budget, garantit l'équilibre financier et arrête les comptes annuels. Il valide les priorités de financement des Sections Professionnelles Paritaires (SPP) et approuve la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'État.

Il est composé de 70 membres répartis équitablement entre les organisations professionnelles d'employeurs (CGI, FEP, FNAM, GNC, GNI, MEDEF, PRISMEMPLOI, SNARR, SNRTC, UMIH) et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SUD Solidaires, UNSA).

Un bureau paritaire

Le bureau est l'organe exécutif du conseil d'administration. Il assure les affaires courantes, paritairement.

Président : Jean HÉDOU (FO), Vice-président : Laurent BARTHÉLEMY (UMIH), Secrétaire : Patrick TUPHÉ (Prism'emploi), Secrétaire Adjointe : Agnès BOURDUGE MARCHAT (CFTC), Trésorier : Philippe BARBIER (CGI), Trésorier Adjoint : Raphaël CACCIA (CFDT), Membres titulaires : Jamil AÏT IDIR (CGT), Ousmane CISSAKHO (UNSA), Patricia DREVON (FO), François DUCLOS (CFE CGC), Philippe GILLES (FNAM), Esther KALONJI (SNARR), Florent LECOQ (CGT), Marie-Christine OGHLY (MEDEF), Cédric PAULIN (GES), Carole SINTES (FEP).

4 commissions transversales paritaires

- ✓ alternance
- ✓ développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés
- ✓ mobilité professionnelle et certification
- ✓ observatoire prospectif des qualifications des métiers et des compétences, GPEC et évaluation.

Composée chacune de 18 membres, les commissions valorisent auprès de l'ensemble des parties prenantes paritaires de l'OPCO les ingénieries transposables entre branches et initient celles qui sont susceptibles de répondre à des problématiques communes.

18 commissions paritaires régionales interbranches (CPRI)

Ces commissions permettent d'inscrire jusqu'à l'échelon territorial, les stratégies de développement de la formation de chaque branche professionnelle adhérente et de prendre en compte les spécificités et opportunités régionales des entreprises de leurs champs respectifs.

21 sections professionnelles paritaires (SPP)

Les branches définissent leur politique de formation, en ingénierie et en vecteurs d'intervention et de communication auprès des entreprises et des salariés et leurs priorités de financement au sein d'une section paritaire professionnelle (SPP).

- ✓ Autoroutes ;
- ✓ Chaines de Cafétérias et Assimilés ;
- ✓ Commerces de Gros ;
- ✓ Commerce de Quincaillerie ;
- ✓ Activités du déchet ;
- ✓ Eau ;
- ✓ Entretien Textile ;
- ✓ Enseignement Privé Indépendant ;
- ✓ Enseignement Privé Non Lucratif ;
- ✓ Exploitations Forestières et Scieries ;
- ✓ HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants) ;
- ✓ Manutention Nettoyage Aéroportuaire ;
- ✓ Organismes de Formation ;
- ✓ Portage Salarial ;
- ✓ Prévention Sécurité ;
- ✓ Propreté ;
- ✓ Restauration Rapide ;
- ✓ Restauration Collective ;
- ✓ Transport Aérien ;
- ✓ Travail Mécanique du Bois ;
- ✓ Travail Temporaire.

Découvrez les secteurs adhérents d'AKTO

Nos secteurs d'activité ✓